

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DÉPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026**

**N°DEL2026\_036**

**Objet :  
Détermination du  
nom du logo du  
réseau de  
mobilité de Terre  
de Provence**

L'an deux mille vingt six, le dix neuf février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Espace Culturel Maurice Brès - 268, avenue du Comtat - 13940 Mollégès, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 13/02/2026

**PRÉSENTS :**

Mme Corinne CHABAUD, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Michel PÉCOUT, M. Michel GAVANON, M. Georges JULLIEN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, M. Yves PICARDA, M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. Eric LECOFFRE, M. Serge PORTAL, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC, M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE, Mme Frédérique MARES, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY, Mme Angélique YTIER-CLARETON, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD, Mme Sylvie CHABAS

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE donne pouvoir à M. Jean-Christophe DAUDET, M. Daniel ROBERT donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI donne pouvoir à Mme Solange PONCHON, M. Cyril AMIEL donne pouvoir à M. Marcel MARTEL, Mme Annie SALZE donne pouvoir à M. Eric CHAUVET, M. Eric DELABRE donne pouvoir à M. Michel GAVANON, M. Patrick MARCON donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD, Mme Mireille MEYNAUD donne pouvoir à M. Pierre FERRIER

**ABSENTS :**

M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT, Mme Yvette POURTIER, M. Jean-Louis LEPIAN

**Secrétaire de séance : M. Georges JULLIEN**



M. le Vice-président en charge des mobilités expose que Terre de Provence Agglomération (TPA) s'est doté d'un outil stratégique en matière de mobilité avec son premier Plan de Mobilité (2025-2035) soumis à cette même séance en vu de son approbation définitive, après une enquête publique qui s'est déroulée entre le 03 novembre 2025 et le 05 décembre 2025.

Parmi les points essentiels figurant dans les objectifs stratégiques de notre agglomération, se trouve le développement d'un réseau de transport collectif à destination de tous les usagers. Notre réseau actuel essentiellement basé sur les transports scolaires nécessite environ 35 véhicules au départ le matin et permet de transporter environ 1500 personnes par jour aller et retour. Notre projet de développement inclus la création de points d'intermodalité, tels que des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), un réseau cyclable maillé sur tous les territoires et interconnecté avec le réseau de transport collectif, des services tels que le covoiturage, l'aide aux entreprises pour la réalisation de Plan de Mobilité Employeur,...

Cet ensemble compose notre vision de la mobilité sur notre territoire, connectée au territoires voisins, et au réseau régional. Afin de participer à la création de l'identité de ce réseau global, coordonnant tous les modes de déplacements de personnes, nous vous proposons de valider le nom et le logo de ce dernier.

Un travail conjoint des services et des élus réunis en atelier collectif a permis de faire émerger plusieurs propositions. Celle retenue permettra de concilier les couleurs du logo de TPA, l'affirmation d'un service de notre agglomération et, servira à identifier le réseau des mobilités. Les propositions issues de ces échanges ont été partagées avec les agents de notre agglomération à l'occasion de deux consultations destinées à éclairer la position du conseil communautaire. Au vu de ces dernières et des retours des membres des commissions mobilité et communication, je vous propose de retenir les éléments caractéristiques de l'identité du réseau des mobilités suivants :

- Le nom du réseau des Mobilités de Terre de Provence Agglomération est : ToPAz ;
- Le slogan soutenant le nom du réseau est : « Proche de vous - les mobilités de Terre de Provence Agglomération »;
- les éléments graphiques constituant le logo traditionnel de TPA (rond et pétales multicolores) pourront être utilisés de façon déstructurée tout en conservant la totalité des couleurs du logo de TPA mais sans être dissociés, pour faciliter l'élaboration de représentations graphiques diverses des mobilités dans le cadre de la stratégie de communication à définir dans la continuité du choix de nom du réseau ToPAz.
- Les codes couleurs et police de caractère du logo traditionnel de TPA devront être respectés.

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,



**VU** l'avis favorable de la commission mobilités en date du 28 janvier 2026,

**VU** l'avis favorable du bureau communautaire du 29 janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** que M. le Vice-président en charge des mobilités expose que Terre de Provence Agglomération (TPA) s'est doté d'un outil stratégique en matière de mobilité avec son premier Plan de Mobilité (2025-2035) soumis à cette même séance en vu de son approbation définitive, après une enquête publique qui s'est déroulée entre le 03 novembre 2025 et le 05 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que parmi les points essentiels figurant dans les objectifs stratégiques de notre agglomération, se trouve le développement d'un réseau de transport collectif à destination de tous les usagers ; que notre réseau actuel essentiellement basé sur les transports scolaires nécessite environ 35 véhicules au départ le matin et permet de transporter environ 1500 personnes par jour aller et retour.

**CONSIDÉRANT** que notre projet de développement inclus la création de points d'intermodalité, tels que des PEM, un réseau cyclable maillé sur tous les territoires et interconnecté avec le réseau de transport collectif, des services tels que le covoiturage, l'aide aux entreprises pour la réalisation de Plan de Mobilité Employeur,...

**CONSIDÉRANT** que cet ensemble compose notre réseau de mobilités, notre vision de la mobilité sur notre territoire, connectée au territoires voisins, et au réseau régional.

**CONSIDÉRANT** qu'un travail conjoint des services et des élus réunis en atelier collectif a permis de faire émerger plusieurs propositions ; que celle retenue doit concilier les couleurs du logo de TPA, l'affirmation d'un service de notre agglomération et, d'identifier le réseau des mobilités de notre territoire ;

**CONSIDÉRANT** que les propositions issues de ces échanges ont été partagées avec les agents de notre agglomération à l'occasion de deux consultations destinées à éclairer la position du conseil communautaire ; qu'au vu de ces dernières et des retours des avis membres des commissions mobilité et communication, il est proposé de retenir les éléments caractéristiques de l'identité du réseau des mobilités suivants :

- Le nom du réseau des Mobilités de Terre de Provence Agglomération est : ToPAz ;
- Le slogan soutenant le nom du réseau est : « Proche de vous - les mobilités de Terre de Provence Agglomération » ;
- les éléments graphiques constituant le logo traditionnel de TPA (rond et pétales multicolores) pourront être utilisés de façon déstructurée tout en conservant la totalité des couleurs du logo mais sans être dissociés, pour faciliter l'élaboration de représentations graphiques diverses des mobilités dans le cadre de la stratégie de communication à définir dans la continuité du choix de nom du réseau ToPAz ;
- Les codes couleurs et police de caractère du logo traditionnel de Terre de Provence Agglomération devront être respectés.



**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

## **DÉCIDE**

### **ARTICLE 1**

Les éléments caractéristiques du nom du réseau des mobilités de Terre de Provence Agglomération sont arrêtés comme suit :

- Le nom du réseau des Mobilités de Terre de Provence Agglomération est : ToPAz ;
- Le slogan soutenant le nom du réseau est : « Proche de vous - les mobilités de Terre de Provence Agglomération » ;
- les éléments graphiques constituant le logo traditionnel de TPA (rond et pétales multicolores) pourront être utilisés de façon déstructurée tout en conservant la totalité des couleurs du logo de TPA mais sans être dissociés, pour faciliter l'élaboration de représentations graphiques diverses des mobilités dans le cadre de la stratégie de communication à définir dans la continuité du choix de nom du réseau ToPAz.
- Les codes couleurs et police de caractère du logo traditionnel de Terre de Provence Agglomération devront être respectés.

### **ARTICLE 2**

Les crédits nécessaires au développement du nom de ce réseau seront inscrits au budget principal.

### **ARTICLE 3**

La présidente est autorisée à signer tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice : 42  
Votants : 38  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**



Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026

ID : 013-200035087-20260219-DEL2026\_036-DE



Pour extrait conforme au  
registre des délibérations

Fait à Eyragues,

